

Coopération pour la protection des récifs coralliens dans le monde

RAPPELANT que les récifs coralliens et les lagons du monde couvrent 600 000 km² dans plus de 100 pays et territoires et abritent environ 25% de toutes les espèces marines connues ;

SOULIGNANT l'importance des services rendus par les écosystèmes coralliens en ce qui concerne le bien être socio-économique, culturel et identitaire des populations et rappelant qu'un demi milliard de personnes dépendent quotidiennement de leur bon fonctionnement ;

CONSTATANT que le phénomène El Nino menace régulièrement les coraux de blanchissement ;

RAPPELANT la décision VII/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à sa septième réunion (COP7, Kuala Lumpur, 2004) qui décrit la difficulté de sauvegarder les récifs coralliens et les écosystèmes marins et l'objectif 10 d'Aichi qui fixe que « *D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement* » ;

NOTANT que selon le rapport « *Perspectives mondiales de la diversité biologique 4* », l'objectif 10 d'Aichi n'est pas atteint et que la situation des récifs coralliens continue de se dégrader dans le monde ;

SALUANT l'existence d'une initiative internationale pour les récifs coralliens, l'ICRI, et de plusieurs initiatives régionales et nationales ;

S'APPUYANT sur la reconnaissance par la communauté scientifique de la nécessité de renforcer le suivi et la surveillance des récifs coralliens dans le monde notamment pour mieux comprendre leurs mécanismes de résilience ; et

SOULIGNANT la nécessité de renforcer la coopération régionale pour la protection, la surveillance et la gestion durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans la perspective d'une vision régionale et mondiale ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Hawaï'i, Etats-Unis d'Amérique, pour sa session du 1er au 10 septembre 2016 :

DEMANDE aux Etats, aux organisations internationales et régionales en charge des questions environnementales de renforcer la coopération régionale sur la préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés et plus particulièrement de :

- a. établir régulièrement, à partir des rapports régionaux, une synthèse mondiale de l'état des récifs coralliens sur la base d'outils méthodologiques harmonisés.
- b. développer et renforcer des initiatives nationales et régionales en :
 - i. adoptant des approches de gestion intégrée et de planification spatiale pour la préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés ;
 - ii. mettant en œuvre des projets de conservation des récifs coralliens et des espèces patrimoniales ;

- iii. renforçant les capacités des acteurs en matière de gestion intégrée des récifs coralliens et des écosystèmes associés ;
- iv. favorisant la mise œuvre et la diffusion des bonnes pratiques pour une meilleure gestion ; et
- v. favorisant la coopération scientifique et le développement d'actions de sensibilisation notamment les démarches de sciences participatives.